

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

# Supplément d'information sur les activités liées aux obligations sécurisées

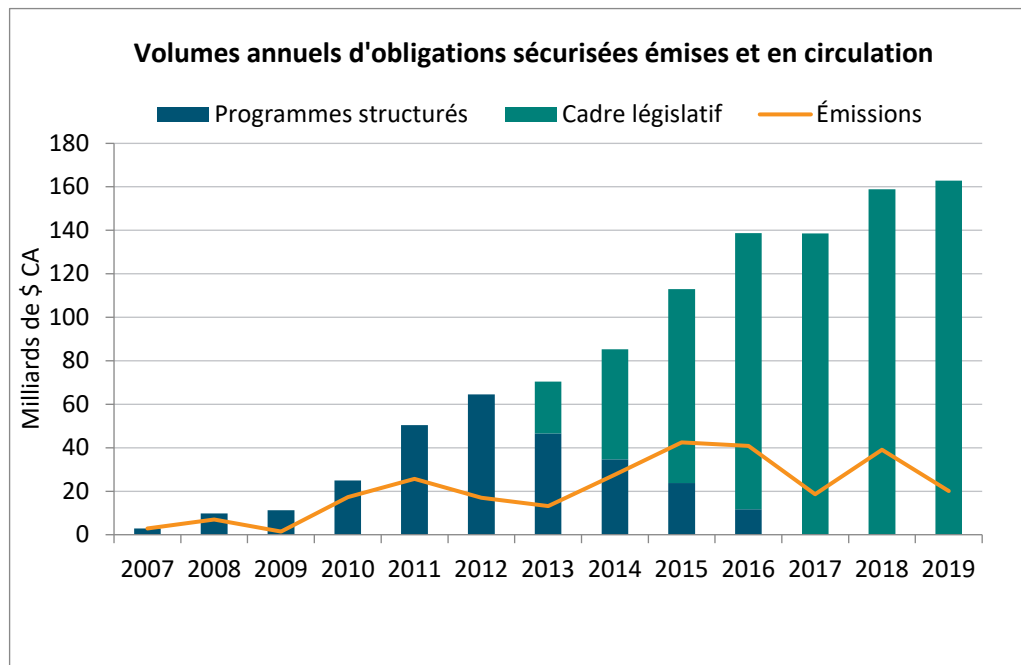
DEUXIÈME TRIMESTRE  
30 juin 2019

Le Supplément d'information sur les activités liées aux obligations sécurisées est fondé sur des informations d'ordre public et fournit un aperçu des activités des institutions financières canadiennes en ce qui a trait aux obligations sécurisées. Pour obtenir des précisions sur les exigences et politiques relatives aux programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées, veuillez consulter le *Canadian Registered Covered Bond Programs Guide* (<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/finance-and-investing/canadian-registered-covered-bonds/canadian-registered-covered-bond-programs-guide>).

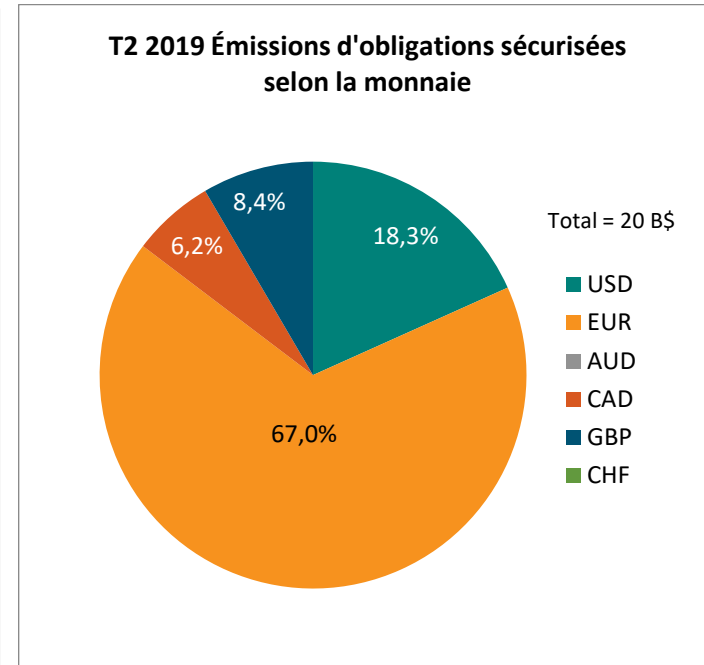
## VOLUMES ANNUELS D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES CANADIENNES ÉMISES ET EN CIRCULATION

Les modifications apportées en 2012 à la Loi nationale sur l'habitation établissaient un cadre juridique régissant l'inscription des programmes d'obligations sécurisées au Canada. Cette loi confère à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) le mandat de tenir un registre des émetteurs et des programmes d'obligations sécurisées et la SCHL est l'administrateur du cadre législatif des programmes d'obligations sécurisées. Avant 2012, les obligations sécurisées émises par les institutions financières canadiennes étaient émises en vertu de programmes structurés qui n'accordaient aucune protection législative aux investisseurs. Le gouvernement et la SCHL ne garantissent ni ne cautionnent les obligations sécurisées émises, et les biens donnés en garantie des obligations sécurisées doivent être composés de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés visant des propriétés de 1 à 4 logements.

Le montant des obligations sécurisées en circulation émises par des institutions financières canadiennes a augmenté graduellement depuis 2007. Au mois de juin 2019, le montant des obligations sécurisées en circulation émises en vertu du cadre législatif s'élevait 162,8 milliards de dollars et les émissions pour 2019 se chiffraient à 20 milliards de dollars.



Source : sites Web d'émetteurs inscrits



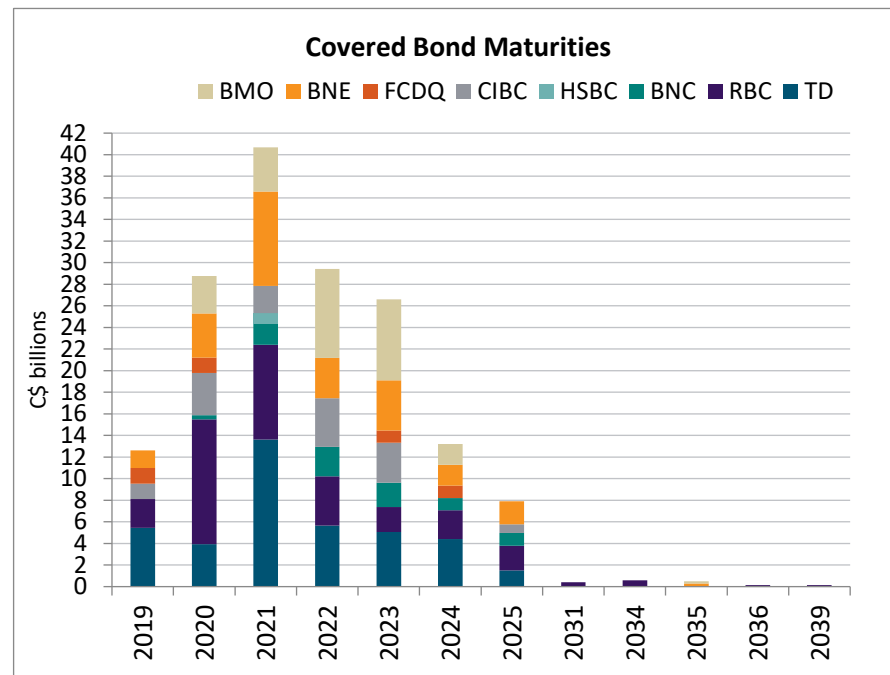
Source : sites Web d'émetteurs inscrits

## CAPACITÉ D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES

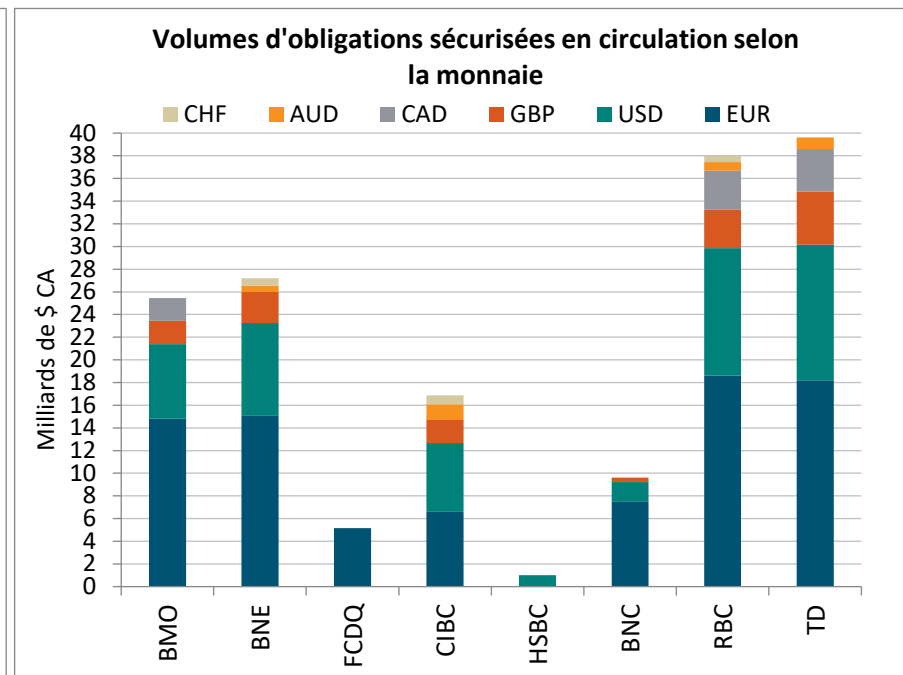
Les sept grandes banques canadiennes (Banque de Montréal, Banque de Nouvelle-Ecosse, Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque HSBC Canada, Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Banque Toronto-Dominion) et Fédération des caisses Desjardins du Québec disposent de programmes inscrits d'obligations sécurisées.

Aux termes des exigences réglementaires fédérales et provinciales, le montant cumulatif des obligations sécurisées émises par une institution ne peut pas dépasser la limite de 4,0 % de ses actifs totaux calculée par les organismes de réglementation. Au mois de juin 2019, la limite réglementaire totale d'émissions des obligations sécurisées était 230 milliards de dollars. À l'heure actuelle, tous les émetteurs sont en mesure d'émettre d'autres obligations sécurisées. Les rachats futurs d'obligations permettront également l'émission d'obligations supplémentaires.

Montants au 30 juin 2019	BMO	BNE	FCDQ	HSBC	CIBC	BNC	RBC	TD	TOTAL
Total des obligations sécurisées en circulation (équivalent en \$CA)	25,4	27,1	5,1	0,9	16,8	9,6	38,0	39,6	162,8
Limite réglementaire totale d'émissions des obligations sécurisées	33,2	42,1	10,1	4,4	24,9	10,3	52,4	53,0	230,9
Capacité d'émission restante	7,8	14,9	5,0	3,4	8,1	0,7	14,4	13,4	68,0
Total des obligations sécurisées en circulation en % de la limite réglementaire	76,5%	64,5%	50,6%	22,3%	67,5%	92,6%	72,4%	74,7%	70,5%



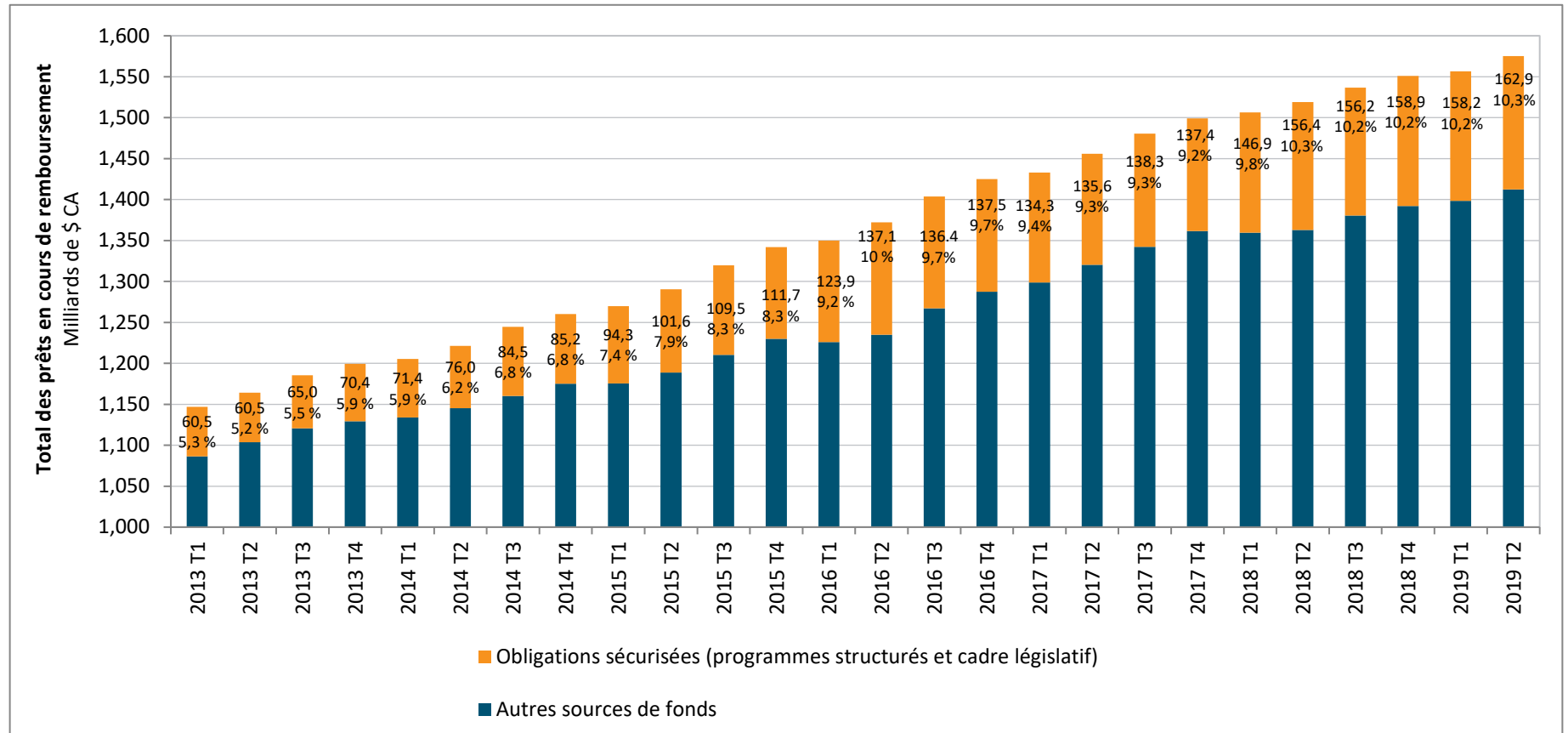
Source : sites Web d'émetteurs inscrits



Source : sites Web d'émetteurs inscrits

## OBLIGATIONS SÉCURISÉES COMME SOURCE DE FONDS

Les prêteurs canadiens augmentent continuellement leur recours aux obligations sécurisées comme source de fonds. Le financement par obligations sécurisées en pourcentage du marché hypothécaire total est passé de 5 % en 2013 à presque 10 % en 2019.



Source : sites Web Banque du Canada, sites Web d'émetteurs inscrits



## PRODUITS ET CHARGES D'ADMINISTRATION DU CADRE JURIDIQUE DES OBLIGATIONS SÉCURISÉES

En vertu de la LNH, les droits perçus pour l'inscription des émetteurs et des programmes d'obligations sécurisées moins les charges connexes doivent couvrir les charges engagées par la SCHL pour s'acquitter de ses tâches relativement à l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées.

Depuis la mise en place du cadre, le barème des droits prévoit un droit de demande de 350 000 \$ et un droit annuel de 350 000 \$ par la suite. En 2019, les droits d'inscription pour les nouveaux émetteurs diminueront de 350 000 \$ à 100 000 \$ et les droits annuels diminueront de 175 000 \$ à 125 000 \$ par émetteur. La SCHL continuera à surveiller les droits et les charges connexes pour continuer d'administrer le cadre juridique des obligations sécurisées selon le principe du recouvrement des coûts.

	Droit de demande	Droits annuels
2019	100 000	125 000
2018	350 000	175 000
2017	350 000	225 000
2016	350 000	250 000
2013-2015	350 000	350 000

	Cumul (2012-2018)	T2 2019
<b>Droits acquis</b>	<b>14 925 000</b>	<b>1 000 000</b>
Charges		
Internes	7 797 264	598 718
Externes	5 070 487	54 786
<b>Total des charges*</b>	<b>12 867 751</b>	<b>653 504</b>

\*les charges sont estimés